

Procès-verbal de séance Séance du 9 Octobre 2023

L'an 2023 et le 9 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de MERCURIN-LAUNAY Anita, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes: CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, LAUNAY Pierrette, MERCURIN-LAUNAY Anita, MOULIN Gisèle, RENAULT Jessica, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, MM: BOBLET Arnaud, BOSSEAU Lucien, LECAPELAIN Victor, QUETEL Xavier, RAULT Martin.

Excusés ayant donné procuration: M. MAINARDI Bernard à Mme MERCURIN-LAUNAY Anita, M. MOULIN

Ludovic à Mme MOULIN Gisèle Absent : M. LEBOUCHER Nicolas

Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal: 15

• Présents : 12

Date de la convocation : 03/10/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 20/10/2023

A été nommée secrétaire : Mme CHAMAILLARD Annick

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023
- 2-Organisation du 11 novembre 2023
- 3-Refonte du site internet : choix du prestataire
- 4-Remboursement des frais de déplacements des élus
- 5-Transition écologique
- 6-Maine Saosnois : validation du rapport de la CLECT 7-Salle P'tit Nogent : proposition de nouveaux tarifs 8-Salle P'tit Nogent : validation des devis d'aménagement
- 9-Date de plantation 1 arbre 1 naissance
- 10- Délibération approuvant l'estimatif des travaux d'assainissement rue des Acacias et rue des Murs
- 11-Informations et questions diverses :
- organisation du marché des producteurs du 14 octobre
- préparation du marché noël du 16 décembre
- projet « ciné en plein air ».

1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

<u>2-Organisation du 11 novembre 2023 – D-2023-10-01</u>

Le repas offert le 8 Mai aux aînés a été suspendu suite à la crise sanitaire et remplacé par des cadeaux de fin d'année. Les élus ont décidé d'offrir en 2023 un repas aux nogentaises et nogentais de plus de 70 ans le 11 novembre prochain.

Madame le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'encaisser les chèques pour les accompagnants de moins de 70 ans. Le montant du repas est de 25€ par accompagnant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le maire à encaisser les chèques déposés en mairie à l'ordre du trésor public.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

3-Délibération validant le choix du prestataire pour la refonte du site internet – D-2023-10-02

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21;

VU le caractère vétuste du site internet municipal en fonctionnement, son design et son administration ; CONSIDERANT la nécessité de commander un nouveau site dont la conception sera à même de répondre aux différents besoins identifiés par le service communication, aux attentes des élus et des administrés, tout en véhiculant une image attractive de la commune ;

Monsieur RAULT, 3ème adjoint délégué à la communication, explique avoir sollicité trois sociétés spécialisées dans la conception de sites internet pour les collectivités territoriales avec solution d'hébergement. Deux entreprises ont transmis des devis jugés recevables. L'entreprise MON CLOCHER.COM a fait parvenir à la commune 2 propositions de prestations différentes. 3 offres sont donc soumises à l'attention du conseil municipal de 2 entreprises différentes : IPERCHE et MON CLOCHER.COM.

| | TÂCHES | Prix TTC | TÂCHES | Prix TTC | TÂCHES | Prix TTC |
|--|---|----------|---|----------|---|------------------|
| | OFFRE I PERCHE | | OFFRE PRIMO - MON CLOCHER.COM Sur la base d'un design de site pré-conçu | | OFFRE FLEX - MON CLOCHER.COM | |
| OFFRE FORFAITAIRE (Offre de base qu'on ne paye qu'une fois) | Réunion de lancement et analyse du besoin (analyse site actuel, choix du design, rubriquage | 300€ | Paramétrage du "back Office" du site | 190€ | Brief graphique et création de la page d'accueil | 334 € |
| | Création des maquettes du site, présentation et corrections | 900€ | Intégration de la maquette et des éléments graphiques (inclus autant de pages sur le site que l'on souhaite) | 190 € | Création des pages du site | 1 001 € |
| | Migration du site actuel vers le nouveau | 450€ | Tests et recettage | 190€ | Installation et paramétrages du CMS Wordpress | 178 € |
| | Création Menu et Pieds Page | 150€ | Gestion de projet (1h) | 95 € | Gestion de projet | 104 € |
| | Création des différentes pages définis selon la hiérarchisation définie (Pages accueils, actualité, évènements etc.) | 1 200 € | Mise en production | 190 € | Intégration de la maquette graphique | 1 335 € |
| | Formation en présentiel (1 journée) + enregistrement de la formation au format vidéo afin de permettre aux clients de revisionner la formation. | 450 € | Découverte de l'usage du site et formation | 374 € | Tests et recettage | 668 € |
| | | | | | Découverte à l'usage de l'administration du site de 3h | 390 € |
| | TOTAL FORFAITAIRE TTC | 3 450 € | TOTAL FORFAITAIRE TTC | 1 227 € | Mise en production TOTAL FORFAITAIRE TTC | 178 € 4 188 € |
| OPTIONS Forfaitaires (On prend si on le souhaite en + de l'offre de Base Forfaitaire - on | | | Outil réservation de salles | 480€ | Outil réservation de salles | 480 € |
| ne paye qu'une fois) | | | Forfait Newletter | 222 € | Forfait Newletter | 222 € |
| | TOTAL FORFAIT / Offre de base + Options | 3 450 € | TOTAL FORFAIT / Offre de base + Options | 1 929 € | TOTAL FORFAIT / Offre de base + Options | 4 890 € |
| Options au paiement annuel | Hébergement annuel | 72€ | Forfait Hébergement (- Nom de domaine en .fr inclus - 3 adresses e-mails e 5 Go incluses - Accessibilité de votre site Internet 24h/24h et 7j/7j - Sauvegarde journalière de vos données - Statistiques Google Analytics - Certificat SSL - Application de patch de sécurité pour les failles critiques (hors coût d'achat de module) | 360€ | Forfait Hébergement (- Nom de domaine en .fr inclus - 5 adresses e-mails de 5 Go incluses - Accessibilité de votre site internet 24h/24h et 7l/7j - Sauvegarde journalière de vos données - Statistiques Google Analytics - Certificat SSI. Application de patch de sécurité pour les failles critiques (nors coût d'achat de module) | 360 € |
| | Maintenance du site sur un an | 192€ | Forfait de maintenance sur 1 an | 420€ | Forfait de maintenance sur 1 an | 480 € |
| | Forfait Support & Assistance : 1 heure par mois (12 mois) | 480 € | | | | |
| | Location du nom de domaine pour 1 an | 25 € | | | | |
| | TOTAL DES FRAIS ANNUELS | 769 € | TOTAL DES FRAIS ANNUELS | 780 € | TOTAL DES FRAIS ANNUELS | 840 € |

Monsieur RAULT propose de retenir l'offre PRIMO émise par la société MON CLOCHER.COM.

Madame le Maire demande au conseil municipal de s'exprimer sur cette proposition de retenir l'offre PRIMO de la société MON CLOCHER.COM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, DECIDE de retenir l'offre PRIMO de la société MON CLOCHER.COM selon les conditions présentées et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs au dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

4-Remboursement des frais de déplacements des élus

Le sujet a été supprimé de l'ordre du jour

5-Transition écologique

Une commission en présence de Camille GOURMOND de la société VDN (Vent du Nord) aura lieu le 16 octobre à 19h00 à la mairie pour apporter des explications sur les zones d'accélération sur lesquelles les communes doivent donner leur avis avant le 1er décembre afin que les CDC (Communautés de Communes) fassent un retour à la Préfecture pour le 31 décembre.

<u>6-Communauté de communes Maine Saosnois - Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) – D-2023-10-03</u>

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2016-0645 du 14 décembre 2016 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la communauté de communes Maine Saosnois issue de la fusion des communautés de communes Maine 301, du Pays Marollais et du Saosnois,

Vu la délibération n° 2020/093 du conseil communautaire du 3 septembre 2020 créant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu la délibération n° 2022/197 du conseil communautaire du 15 décembre 2022 fixant les montants des attributions de compensation définitives 2022,

Considérant que la CLECT s'est réunie le 26 septembre 2023 pour examiner les évaluations de charges transférées et restituées,

Considérant le rapport établi par la CLECT le 26 septembre 2023,

Le Maire rappelle que le rapport de la CLECT doit être soumis au conseil municipal de chaque commune dans un délai de 3 mois, à compter de son envoi par la Présidente de la CLECT.

Le Maire présente le rapport, ci-annexé, de la CLECT du 26 septembre dernier.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

APPROUVE le rapport de la CLECT du 26 septembre 2023.

A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstention : 0)

7-Délibération validant la modification des tarifs de location de la salle "Le P'tit Nogent " – D-2023-10-04 Madame RENAULT informe les conseillers que la commission salle polyvalente s'est réunie le 26 septembre 2023 pour faire un point sur le fonctionnement de la salle "Le P'tit Nogent" et pour favorablement aux réservations de 2024. Plusieurs personnes avec 60 à 100 invités souhaitent réserver le « P'tit Nogent » seulement la petite salle (60 personnes maximum) est trop petite et la grande salle est trop grande et onéreuse. Trois propositions ont été étudiées :

- 1- maintenir l'ancienne salle
- 2- couper avec un rideau la grande salle puis faire un tarif intermédiaire
- 3-gérer le matériel en fonction du nombre d'invités puis faire un tarif intermédiaire.

La troisième proposition a été retenue. Les tarifs ont été remaniés en conséquence.

Madame RENAULT présente le tableau des nouveaux tarifs étudiés par la commission.

| | COMMUNE | | | HORS COMMUNE | | | | |
|-------------------------------|-----------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|------------------------|--|--|
| | Salle 60 | Salle 120 personnes | Salle 300 personnes | Salle 60 personnes | Salle 120 personnes | Salle 300 personnes | | |
| | personnes | personnes | personnes | personnes | personnes | personnes | | |
| Vin d'honneur 1/2 journée | 60€ | 120€ | 180€ | 80€ | 160€ | 240€ | | |
| Réunion-animation 1 jour | 110€ | 200€ | 300€ | 140€ | 240 € | 340€ | | |
| Réunion-animation week-end | 180 € | 320€ | 540 € | 230 € | 400 € | 690 € | | |
| Option vaisselle | 30€ | 60€ | 140€ | 30€ | 60€ | 140 € | | |
| Caution | 500 € | | | | | | | |

Madame le Maire propose de retenir les tarifs proposés par la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus
- dit que ces tarifs sont applicables à partir du 1er novembre 2023

A noter : les tarifs de location pour les associations nogentaises seront validés lors d'un prochain conseil municipal. Pour les associations hors commune, le tarif ci-dessus s'applique.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

8-Délibération validant l'achat de mobilier pour l'aménagement des locaux salle du " P'tit Nogent " – D-2023-10-05

Madame le Maire informe les élus, que suite au passage de la commission de sécurité, il a été confirmé que la commune pouvait louer des chambres dans les locaux attenant à la salle du P'tit Nogent. La capacité maximale est de 15 personnes dont 7 mineurs.

Madame le Maire propose au conseil d'aménager 3 pièces et présente des devis pour l'achat de la literie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, et après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre des Meubles COURONNE de Mamers pour un montant de 2808€.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

9-Date de plantation 1 arbre - 1 naissance

L'arbre est au cœur du paysage ligérien avec : 11 % du territoire en forêts et 160 000 km de haies constituant le bocage.

Au travers de cette opération régionale « Une naissance, un arbre », chaque bébé ligérien (40 000 naissances comptabilisées par an en Pays de la Loire) pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

Au titre de cette opération, la Région apporte un financement aux collectivités volontaires, à hauteur de 15€ par arbre planté.

La commune de Nogent le Bernard a décidé de s'inscrire dans cette démarche. La date du 25 novembre a été retenue pour la plantation des arbres. En 2022, la commune a enregistré 5 naissances.

<u>10-Délibération approuvant l'estimatif des travaux d'assainissement rue des Acacias et rue des Murs –</u> D -2023-10-06

Madame le Maire rappelle que dans sa séance du 10 Juillet 2023, le conseil municipal, a confié à l'entreprise DESSIN CONSEIL ET COORDINATION la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement rue des Murs et rue des Acacias.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu l'estimation et les plans des travaux. Le montant s'élève à 71077€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le montant estimatif des travaux pour 71 077€ HT et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires pour lancer les travaux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

11-Informations et questions diverses :

- a) Organisation du marché des producteurs du 14 octobre, dernier marché de la saison
- b) Marché de Noël : le marché de Noël et les cadeaux distribués aux enfants scolarisés aura lieu à Haut-Eclair le samedi 16 décembre avec la participation de l'école de musique de Bonnétable
- c) Projet « ciné en plein air » : il est proposé de solliciter les organismes proposant cette activité pour 2024.
- d) Organisation de la réunion du 3 novembre 2023 à la salle Le P'tit Nogent sous le thème « Venez à la rencontre de vos élus ». Les élus proposent aux habitants de venir les rencontrer et d'échanger sur la vie du village et les projets autour d'un apéritif dinatoire.
- e) La commune a été sollicitée pour accueillir le comice agricole 2024. Des réunions sont organisées avec l'association du comice présidée par Monsieur ROYER Jacques, les élus, les associations nogentaises et les différents intervenants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30. Prochaine séance le 14 novembre 2023 à 19h00.

En mairie, le 17/10/2023 Le Maire Anita MERCURIN-LAUNAY